

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 04 DECEMBRE 2009

Le quatre décembre deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

Présents : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Secrétaire de séance : Isabelle Crespel

Date de convocation : 27 novembre 2009

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

« Communauté de communes Cœur de Sologne - modification des statuts »

L'ensemble des membres du conseil municipal accepte d'ajouter cet objet à l'ordre du jour.

OBJET : APPROBATION DES TARIFS D'INTERVENTION DES COMMUNES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE « COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE »

Dans le cadre du transfert de compétences (piscine, école de musique, zone d'activités, ...), les agents territoriaux des communes membres sont amenés à effectuer, à la demande de la communauté de communes Cœur de Sologne, différentes tâches notamment d'entretien ménager ou des espaces verts.

La commission d'évaluation des charges a adopté le 5 octobre dernier, pour toutes les collectivités, le tarif d'intervention suivant :

- Pour les travaux d'intervention ménager : 15€/h
- Pour les interventions techniques (y compris l'utilisation de matériel) : 20 €/h

Les interventions se feront sur production d'une demande écrite du Président de la communauté de communes Cœur de Sologne ou de son représentant.

Le règlement des interventions se fera trimestriellement au vu de l'établissement d'un titre de recette.

Les arriérés dus aux collectivités seront réglés sur la base des tarifs ci-dessus.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée avec 9 voix pour et 1 abstention (Hervé Sené).

**OBJET : COMMUNAUTE DE « COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE »
MODIFICATION DES STATUTS**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le contenu des statuts de la communauté de communes Cœur de Sologne arrêtés par Monsieur le Préfet au 21 décembre 2007.

Pour ce qui concerne la compétence relative aux équipements sportifs, il est proposé d'ajouter un point à la définition de l'intérêt communautaire, rédigé comme suit :

Est d'intérêt communautaire :

« l'étude, la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs polyvalents couverts nouveaux, ainsi que les structures annexées s'y rattachant, répondant aux critères suivants :

- Impact pour l'ensemble du territoire,
- Attractivité pour la population des communes membres,
- Capacité d'accueil et niveau d'équipement permettant des manifestations sportives,
- Ouverture aux clubs sportifs associatifs, aux établissements scolaires, aux structures participant à la formation et/ou à l'encadrement des jeunes. »

Après en délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver les termes de la définition de l'intérêt communautaire à ajouter aux statuts de Cœur de Sologne.

**OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LES
SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES**

Le Conseil Général réalise depuis de nombreuses années des prestations d'assistance technique pour les collectivités du département équipées d'une station d'épuration afin de les assister dans la gestion de leur système d'assainissement collectif.

Récemment, la législation nationale a changé, à la fois sur le plan des obligations d'auto-surveillance du système d'assainissement collectif et sur les conditions de mise en œuvre de la mission d'assistance technique.

Désormais, l'assistance technique ne peut être demandée que par les collectivités dites éligibles définies pour une nouvelle réglementation par l'intermédiaire d'une convention.

La commune de Souvigny en Sologne respectant les conditions de la nouvelle réglementation est éligible. Une convention est établie pour une durée de 4 ans, reconduite tacitement pour une même durée, sauf cas de dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties par lettre recommandée AR avant le 30 septembre de l'année d'échéance pour un effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

La participation financière demandée est de 221.20 € pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire:

- à signer la convention d'assistance technique aux systèmes d'assainissement collectif avec le Conseil Général

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS
POUR CONSTRUCTIONS DE SALLES DE CLASSE ET ANNEXES**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'architecte en charge du projet de construction de l'école a présenté plusieurs esquisses.

Ce travail a pour premier objet de présenter des demandes de subventions auprès de différents organismes financeurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter des subventions pour le projet de constructions de salles de classe et annexes auprès de :

- L'Etat,
- La Région Centre,
- Le Conseil Général de Loir et Cher,
- La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture,
- Monsieur Le Député, Madame et Monsieur les Sénateurs,
- L'Éducation Nationale,
- La Direction Régionale de l'Environnement,
- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
- L'ADEME,
- Le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne,

et à signer toutes pièces utiles à ces dossiers.

Un rendez-vous est prévu avec l'ADEME le 18 décembre à 14 h 30 à la mairie. Tous les membres du conseil municipal sont invités ainsi que l'architecte retenu pour le projet de construction de salles de classe et annexes.

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS
EN MATIERE D'AMENAGEMENTS SECURITE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place des « aménagements sécurité » (chicanes, ralentisseurs, bordures de trottoirs,...) et la réfection de la route de Lamotte-Beuvron et du chemin de Mondon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter des subventions pour tous les projets sécurité et voiries auprès de :

- L'Etat,
- La Région Centre,
- Le Conseil Général de Loir et Cher,
- La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture,
- Monsieur Le Député, Madame et Monsieur les Sénateurs,

et à signer toutes pièces utiles à ces dossiers.

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour les années 2010 - 2011, les principales dépenses d'investissement s'orienteraient sur :

- La toiture de l'hôtel,
- Le parcours de santé sportif et intellectuel,
- Les aménagements sécurité (dont 6 plateaux surélevés pour 2010),
- La réfection de la route de Lamotte et du chemin de Mondon jusqu'à l'espace culturel et touristique E. Labiche,
- La construction de salles de classe et annexes,
- L'éclairage public (extension, rénovation)
-

OBJET : DATE DES VŒUX

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide que les Vœux du Maire se dérouleront le samedi 30 janvier 2010 à 11 h 00.

OBJET : POINTS PRINCIPAUX DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 13 NOVEMBRE 2009

Madame le Maire a tenu à souligner que le conseil d'école s'était déroulé dans un climat serein et constructif. L'équipe des 7 enseignants dont 5 nouveaux est sympathique et a montré une volonté de s'adapter à la réalité des petits villages. Il y a également une bonne équipe de représentants de parents d'élèves.

Le compte rendu du conseil d'école est affiché à chaque entrée des écoles et il est également sur le site internet de la commune.

OBJET : INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE

Commission environnement et voirie : le débat autour des SPANC se poursuit, la commission reçoit des entreprises pour étudier les différents modes d'assainissement non collectif possibles et les propositions et suggestions de ces entreprises.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Afin de permettre la réalisation comptable de la cession du terrain cadastré F n°345, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'opérer les virements de crédits suivants :

Section investissement :

024	Produit des cessions	+ 8 000 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	+ 8 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de Madame le Maire.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- Samedi 19 décembre à 11h30 à l'ancien Presbytère : le Lions Club de Lamotte-Beuvron va planter un arbre un « Ginkgo Biloba » derrière l'ancien presbytère avec la participation du conseil municipal, de Laurent Régnier, notre spécialiste et de tous ceux qui souhaitent être présents. Cette action du Lions Club est destinée à souligner « l'importance d'agir pour un environnement et une humanité durables ».
- Plateaux surélevés : 6 plateaux vont être installés à chaque entrée du village. Le choix de l'entreprise est pratiquement arrêté. Il reste quelques points à préciser.
- Réfection de la route de Lamotte : Pour les routes de Sologne argileuses, il est souhaitable de ne pas faire d'enrobé bitumeux, le mieux semblerait être le « tricouche ».
- Columbarium : Les agents municipaux ont commencé la pose « des cendriers » du columbarium au cimetière.
- Internet et téléphonie mobile : L'amélioration du débit est constante et l'installation d'antennes 3G ou 3G+ sera sans doute possible. Les systèmes satellitaires seront réservés aux endroits vraiment impossibles à équiper autrement.
- Panneaux des Etangs : il devient urgent de finaliser la mise en page des photos et textes à mettre dans les panneaux et de contacter l'entreprise Usiplast.
- La boucherie charcuterie : le fonds de commerce est à vendre. Tous les candidats potentiels doivent prendre contact avec Maitre Buisson.
- Demande du boucher de Vouzon : il souhaite faire des tournées, le mercredi de 10 h 30 à 12 h 30 et le vendredi de 16 h à 19 h 00. Madame le Maire, en accord avec tous les membres du conseil municipal, va l'autoriser, conformément à sa demande, à venir avec son camion de vente ambulante 2 fois par semaine tant que la boucherie charcuterie n'aura pas trouvé de repreneur.
- Samedi 5 décembre 2009 :
 - réunion de la commission des étangs à 9h00,
 - cérémonie au monument aux morts à 11h30 organisée par l'UNC-UNCAFN,
 - bal folk salle D. Burgevin organisé par le Foyer Rural à 20h30 pour récolter des fonds pour le téléthon et le matin, promenades en side-car et « voitures anciennes ».